

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Richard FENIET Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME

Absents excusés : Corinne LINDA (pouvoir à Mr MOUILLARD), Guillaume VOISIN (pouvoir à Mr FENIET)

Absent : Jean-Louis DE VETTOR

1 – Désignation d'un assistant de prévention

Le Conseil municipal décide de désigner Monsieur Claude VALLET, agent communal, comme assistant de prévention au sein de la Commune, avec pour mission d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques professionnels, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques, ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

2 – Dégrèvement sur facture d'eau

Un abonné au service des eaux a subi une fuite sur son installation d'eau. Ayant fait intervenir un professionnel pour réparer cette fuite, il a produit la facture de réparation, condition pour obtenir un dégrèvement sur sa facture. Le Conseil municipal décide d'appliquer le dégrèvement réglementaire à cet abonné et de modifier sa facture d'eau en ne lui facturant que 75 m³ au lieu des 128 m³ figurant sur sa facture initiale.

3 – Protection des données

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose à tous les organismes publics de désigner un délégué à la protection des données. Or, le SIDEC propose de mutualiser ce service. Ainsi, le Conseil municipal décide de désigner le SIDEC comme Délégué à la Protection des Données et Madame Françoise MARECHAL, secrétaire de mairie, comme responsable du traitement afin de mettre en place des mesures techniques et organisationnelles conformes au RGPD.

4 – Compte-rendu du travail des commissions

La commission urbanisme a fait le choix des plantations pour l'année. Des bacs de fleurs sur le pont de Maizières viendront compléter les espaces aménagés.

Quant à la commission de la salle des fêtes, elle a décidé l'acquisition d'une laveuse et d'un aspirateur pour faciliter l'entretien de la salle.

5 – Point sur la révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil municipal n'arrive pas à faire progresser ce dossier dans la direction souhaitée par lui, et s'interroge toujours sur l'opportunité de poursuivre les démarches, dans la mesure où toutes les tentatives auprès des services de l'Etat de rendre des zones constructibles ont échoué et en sachant que les zones classées actuellement constructibles sont menacées.

6 – Ecole

Monsieur le Maire a proposé à la Région, pour la rentrée de septembre, une modification des points d'arrêts des bus dont l'emplacement actuel, Place Misery-Courtion, n'est plus adapté à la taille des véhicules scolaires. En effet, la route de Lons a depuis été aménagée et des places de stationnement matérialisées à proximité de l'entrée de l'école pourraient accueillir les bus.

D'autre part, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de la directrice périscolaire de faire aménager par la Communauté de Communes une pièce de l'étage de la mairie actuellement mise à disposition pour les Temps d'Activités Périscolaires en la garnissant de panneaux de bois pour les besoins d'une activité de peinture qui serait prolongée jusqu'au mois de juillet dans le cadre de l'Accueil de Loisirs extrascolaire. Le Conseil municipal s'oppose à ce que des trous soient percés dans les murs et ne tient pas à ce que la salle soit occupée pendant les vacances scolaires. La Commune va en effet reprendre possession des lieux du fait de l'arrêt des TAP et a le projet de réorganiser les locaux pendant l'été.

7 – Emploi saisonnier

Le Conseil municipal décide de proposer un contrat de trois mois à Monsieur Thibaut BOUCHARD pendant l'été pour suppléer l'employé communal, étant donné qu'il avait donné entière satisfaction l'année dernière.

8 – Péril imminent

Monsieur le Maire souhaite rencontrer tous les acquéreurs potentiels de la propriété située 12 rue de Maizières, actuellement mise en vente, qui a fait l'objet d'un arrêté de péril imminent et dont l'accès est interdit à toute personne, à l'exclusion des professionnels compétents équipés de protection, intervenant dans le cadre de la sécurisation, de la démolition ou de la réparation du bâtiment dangereux.

9 – Courrier

Le responsable de la commission « réseaux » et les membres de cette commission ont reçu un courrier par lequel un citoyen demande des précisions concernant un branchement en eau potable réalisé cet été. Les éléments contenus dans ce courrier ne permettent pas d'identifier l'expéditeur. Il est invité à se faire connaître auprès de Monsieur le Maire pour qu'il lui soit donné toute précision.



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Voiteur. The stamp contains the text "MAIRE DE VOITEUR" at the top, a central emblem featuring a figure holding a staff, and the number "39210" at the bottom. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.